(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 404 516 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
24.01.2018 Bulletin 2018/04

(51) Int Cl.:
A41G 3/00 *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **11358006.2**

(22) Date de dépôt: **05.07.2011**

(54) **Perruque et son procédé de fabrication**

Perücke und ihr Herstellungsverfahren

Wig and manufacturing method thereof

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **07.07.2010 FR 1002851**

(43) Date de publication de la demande:
11.01.2012 Bulletin 2012/02

(73) Titulaire: **NJ Diffusion S.A.R.L. (Société à Responsabilité Limitée)**
75116 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Nicot, Jérôme**
29000 Quimper (FR)

(74) Mandataire: **Gaillarde, Frédéric F. Ch. et al**
Cabinet Germain & Maureau
31-33, rue de la Baume
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
FR-A1- 2 841 749
GB-A- 637 313
GB-A- 1 255 440
US-A1- 2009 199 861
US-B1- 6 220 249

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 404 516 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention concerne une perruque. Elle vise également le procédé de fabrication de cette dernière.

1. Domaine de l'invention

[0002] L'invention revendiquée s'applique au domaine des chevelures postiches.

[0003] Le port des perruques est connu depuis l'Antiquité. Jusqu'à ces dernières décennies, l'utilisation de tels accessoires capillaires était relativement fonctionnelle et longtemps liée à des considérations qui ne concernaient que certaines catégories d'utilisateurs. En effet, la perruque était alors un attribut capillaire de certaines fonctions juridiques, religieuses ou de rang social, ou qui répondait à certains motifs professionnels (comédiens, acteurs,...). Elle permettait, entre outre, d'améliorer l'apparence personnelle de manière à compenser la perte des cheveux, de paraître plus jeune, de suivre un phénomène de mode, ou encore, elle était utilisée dans un but de déguisement ou de travestissement.

[0004] De nos jours, l'utilisation des perruques s'est considérablement accrue du fait de la perte de cheveux affectant toutes les couches de la population et résultant de traitements thérapeutiques appliqués pour combattre certaines maladies graves (cancer, alopécie,...). Cet article s'est également démocratisé et vise actuellement un public plus large qui cherche à valoriser son image et à développer l'estime de soi.

2. Art antérieur

[0005] Les perruques ou chevelures postiches comprennent un support interne appelé encore bonnet ou calotte, conformé pour couvrir la zone crânienne de la tête de l'utilisateur et sur lequel sont fixés des cheveux naturels ou artificiels, par exemple sous forme d'une pluralité de mèches. La face interne dudit bonnet est couramment munie de moyens permettant l'ajustement de la perruque à la forme et à la taille du crâne de la personne utilisatrice. La face interne comprend également le plus souvent des moyens antidérapants pour éviter le glissement de travers de la perruque sur la tête de l'utilisateur.

[0006] Selon un mode d'exécution connu, le bonnet ou support interne proprement dit de la perruque est constitué, d'une part, d'un tulle ou tissu à mailles fines destiné à recouvrir les zones frontale, temporales et occipitale, et, d'autre part, d'un monofilament destiné à recouvrir la zone du vertex.

[0007] Le tulle est un simple tissu léger et transparent en lin, coton, soie, laine ou en fibres synthétiques, qui présente un réseau de mailles régulières et pouvant être plus ou moins élastique. Le monofilament encore appelé micro peau, est constitué par un matériau très léger à mailles très fines permettant la respiration cutanée du cuir chevelu, ce matériau étant exécuté avec une fibre translucide. D'autre part, les cheveux y sont fixés généralement manuellement, de façon à ce que l'implantation imite la pousse naturelle de la chevelure, dans le cas de perte de cheveux, et que la perruque soit le moins possible décelable.

[0008] La figure 1 illustre une zone de connexion Z d'un bonnet de perruque réalisé selon l'art antérieur. Selon ce mode de réalisation, la zone de connexion Z est constituée par la lisière C d'un monofilament A comprenant un repli (rentré ou ourlet) B sur l'envers de ladite lisière C. Sur le monofilament A, est cousu un tulle D. La couture, entre le monofilament A et le tulle D, est recouverte par une bande de tissu E cousue par-dessus, qui est, elle-même, recouverte par une bande souple antidérapante F.

[0009] Le monofilament A est appelé à couvrir au moins la zone du vertex.

[0010] Selon le mode d'exécution connu, le monofilament est fixé par couture aux lisières du tulle délimitant la région du vertex pour former une zone de connexion. Cette couture est réalisée de la manière suivante :

- un repli (rentré ou ourlet) d'environ 5 mm est réalisé sur l'envers du monofilament ;
- la lisière du tulle est cousue par-dessus le repli ;
- une bande de tissu de quelques millimètres et relativement plate est rapportée sur les coutures jointives de manière à aplatir la connexion entre le monofilament et les tulles ;
- ces zones de connexion sont recouvertes par couture et collage de bandes souples antidérapantes.

[0011] Par ailleurs, un repli d'environ 30 mm de largeur, localisé au niveau des pattes des zones temporales, est maintenu en position au moyen d'une bande de tissu cousue en forme de U, qui est également recouverte d'une bande souple antidérapante de la largeur du repli.

[0012] Cependant, ces zones de connexion sont constituées de nombreux tissus pouvant être de matière différente se superposant et se chevauchant. Cet assemblage crée alors des décrochements et des surépaisseurs très marqués, notamment au niveau des zones temporales et du vertex, qui sont inconfortables lorsqu'elles viennent en contact avec la tête de l'utilisateur.

[0013] Cette surépaisseur peut produire des phénomènes de démangeaison ou des traumatismes dommageables pour la personne utilisatrice.

[0014] Par ailleurs, ces zones de connexion desservent l'esthétisme de la perruque dans la mesure où elles sont visibles dans certains modes de coiffure de la perruque (coiffures avec raies).

[0015] De plus, les différentes connexions demandent un travail long et minutieux qui allonge le temps de réalisation et augmente le poids de la perruque et influe défavorablement sur son prix de revient.

[0016] Dans le document GB-1.255.440 est décrite une perruque comprenant un bonnet sur lequel sont implantés des cheveux. Ce bonnet est constitué par l'as-

semblage de deux pièces de tissus légers à mailles fines conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur, soit une première pièce de tissu apte à recouvrir la majorité desdites zones crâniennes et une deuxième pièce de tissu à mailles plus fines s'insérant dans une découpe de ladite première pièce de tissu et destinée à recouvrir la partie frontale du crâne.

[0017] Les lisières adjacentes de ces deux pièces de tissus sont assemblées par des coutures et recouvertes par un ruban adhésif qui est collé sur l'une des faces opposées du bonnet et également fixés sur les lisières par couture. D'autre part, une bande est fixée, par couture, sur la surface opposée du bonnet, et plus précisément sur la bordure inférieure de la pièce frontale. Le ruban adhésif collé sur les lisières adjacentes des deux pièces de tissus et la bande fixée par couture sur la face opposée de la bordure basse de la pièce frontale ne sont pas transparents et il n'est pas indiqué lequel de ces éléments (ruban ou bande) est appelé à se trouver au contact de la peau du crâne. Dans ces conditions, il n'est pas précisé, ni suggéré, que l'un de ces éléments pourrait remplir la fonction d'une bande antidérapante. De toute façon, il est clair que ni le ruban, ni la bande ne sont munis d'une pellicule ou enduction antidérapante. Ces éléments ne peuvent donc produire aucun effet antidérapant grâce auquel la perruque reste parfaitement positionnée sur la tête de l'utilisateur. En outre, la base inférieure de la pièce frontale constituée par la bordure de celle-ci, de la bande et de la couture, est soumise au regard des personnes se trouvant à proximité de l'utilisateur, de sorte que la discrétion n'est pas assurée.

[0018] Dans le document FR-2.841.749 est décrite une perruque comprenant un bonnet intérieur sur lequel sont implantés des cheveux. La surface interne de ce bonnet est constituée, au moins en partie, de pièces souples et auto adhérentes dont la face interne est constituée par une couche ou pellicule de polysiloxane, orientée de sorte à être appliquée sur la peau du crâne de l'utilisateur, lorsque ladite perruque est portée. Ces pièces auto adhérentes s'opposent au glissement de la perruque qui se trouve ainsi positionnées de manière stable sur la tête de l'utilisateur. Toutefois, cette perruque a pour inconvénient le fait que la présence de la zone frontale du bonnet et notamment de la bordure inférieure de cette zone reste visible, ce qui généralement, n'est pas souhaité par les utilisateurs.

3. Objectifs de l'invention

[0019] L'invention a notamment pour objectif de remédier à ces inconvénients.

[0020] Plus précisément, le but de l'invention est de procurer une perruque confortable et légère.

[0021] En outre, l'invention permet d'améliorer l'esthétisme des perruques où les zones de connexion sont pratiquement indécelables.

4. Résumé de l'invention

[0022] Cet objectif, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints grâce à une perruque du genre susmentionné comprenant un support interne ou bonnet sur lequel sont implantés des cheveux naturels ou artificiels. Ce bonnet étant constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu léger à mailles fines conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur. Plus précisément, l'une au moins de ces pièces de tissu est constituée par un tissu transparent appelé « monofilament ».

[0023] Selon une première disposition caractéristique de l'invention, les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament sont assemblées au moyen d'une fine bande d'un matériau souple et transparent ou translucide recouvrant et chevauchant lesdites lisières en formant une zone d'assemblage quasiment plane et pratiquement invisible. D'autre part, la surface externe de la bande souple d'assemblage destinée à venir au contact de la peau du crâne d'une personne utilisatrice, comporte avantageusement une pellicule ou enduction anti-dérapante.

[0024] Selon un mode de réalisation, les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament, sont placées en superposition, et la bande souple et transparente d'assemblage recouvre et chevauche lesdites lisières.

[0025] Ainsi les surépaisseurs résultant de replis de ces zones d'assemblage sont pratiquement réduites, procurant de la sorte une sensation de confort pour la tête de l'utilisateur.

[0026] De plus, ce mode d'assemblage permet de résoudre les problèmes dus à la visibilité des replis, notamment au niveau de la zone frontale et celle du vertex, ce qui amélioré l'aspect esthétique et la discrétion de la perruque.

[0027] Avantageusement, les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament, sont placées en superposition sur une largeur comprise entre 1 mm et 8 mm.

[0028] Selon un autre mode de réalisation envisagé, les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament, sont placées bord à bord et la bande souple et transparente d'assemblage recouvre et chevauche lesdites lisières.

[0029] L'assemblage des lisières ainsi réalisé améliore la fine épaisseur de cet assemblage et procure une sensation de confort et de bien être au porteur de la perruque.

[0030] Selon un autre mode d'exécution avantageux, la pièce de monofilament intégrée au bonnet occupe un emplacement destiné à couvrir la voûte supérieure du crâne appelée vertex.

[0031] Selon un autre mode d'exécution, la pièce de

monofilament intégrée au bonnet occupe un emplacement destiné à couvrir une région du crâne s'étendant de tempe à tempe.

[0032] De manière avantageuse, la fine bande souple d'assemblage présente une épaisseur de l'ordre de 0,05 à 0,15 mm.

[0033] Avantageusement, la bande souple d'assemblage est constituée par du polysiloxane.

[0034] Selon un mode d'exécution, la fine bande souple d'assemblage est fixée sur les lisères adjacentes des pièces de tissu constituant le bonnet par collage, ou par thermofusion et/ou par couture.

[0035] L'invention concerne également un procédé de fabrication d'une perruque du genre comprenant un support interne ou bonnet constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu(s) léger(s) à mailles fines conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur, l'une au moins de ces pièces de tissu(s) étant constituée par un tissu transparent appelé « monofilament ».

[0036] Selon le procédé de l'invention, on assemble les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament, au moyen d'une fine bande d'un matériau souple et transparent ou translucide que l'on dispose en recouvrement et chevauchement sur lesdites lisières de façon à former une zone d'assemblage pratiquement plane.

[0037] Selon un mode d'exécution avantageux, les lisières adjacentes sont placées en superposition avant application de la bande souple d'assemblage.

[0038] Selon un autre mode d'exécution envisagé, les lisières adjacentes sont placées bord à bord avant application de la bande souple d'assemblage.

[0039] Préférentiellement, la bande souple d'assemblage ou chaque bande souple d'assemblage est fixée par collage, ou par thermofusion, ou par couture.

5. Brève description des dessins

[0040] Les buts, caractéristiques et avantages ci-dessus, et d'autres encore, ressortiront mieux de la description qui suit et des dessins annexés, dans lesquels :

La figure 1 est une vue éclatée d'une zone d'assemblage du tulle et du monofilament du bonnet d'une perruque réalisée selon l'art antérieur.

La figure 2 est une vue éclatée des différentes pièces de tissus constituant le bonnet, selon un mode d'exécution de l'invention.

La figure 3 est une vue éclatée et agrandie d'une zone d'assemblage du tulle et du monofilament en légère superposition.

La figure 4A illustre une zone d'assemblage du tulle et du monofilament, selon un autre mode d'exécution envisagé.

La figure 4B qui est une vue agrandie de la figure 4A avant mise bord à bord du tulle et du monofilament.

La figure 5 est une vue de dessus illustrant les zones frontale et temporales, selon la présente invention.

La figure 6 est une vue de côté de l'envers du bonnet d'une perruque selon la présente invention.

6. Description d'un mode de réalisation de l'invention

[0041] On se réfère auxdits dessins pour décrire un exemple intéressant, quoique nullement limitatif, de réalisation d'une perruque et de la mise en oeuvre de son procédé de fabrication, selon l'invention.

[0042] Dans la présente description et dans les revendications :

- le mot « tulle » doit être considéré comme l'équivalent de tous tissus léger formé d'un réseau de mailles fines, plus ou moins élastique, concernant l'application à la fabrication des perruques ;
- le mot « monofilament » ou « micro peau » désigne un tissu léger transparent ou translucide à mailles très fines, exécuté au moyen d'un tissage particulier, il est constitué par exemple, de fibres synthétiques (nylon, polyester, etc.).

[0043] L'invention concerne une perruque du genre susmentionnée comprenant un support interne ou bonnet 1 sur lequel sont implantés des cheveux naturels ou artificiels. Ce bonnet 1, illustré sur la figure 2, est constitué d'au moins deux pièces de tissus légers à mailles fines (tulle 2 et monofilament 3) conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur. Plus précisément, l'une au moins de ces pièces de tissus 2, 3 est constituée par un tissu transparent 3 appelé « monofilament ».

[0044] Selon un mode d'exécution représenté en figure 2, le tulle 2 constituant la majeure partie du bonnet 1 résulte de l'assemblage de plusieurs partie à savoir :

- une partie 2a destinée à recouvrir la partie supérieure de la zone frontale ;
- deux parties 2b, 2c destinées à recouvrir les zones temporales respectivement ; et,
- une partie 2d appelée à recouvrir la zone occipitale.

[0045] Le bonnet 1 comprend d'autre part, un monofilament 3 constitué d'une seule pièce intégrée au bonnet et conformée pour recouvrir la voûte supérieure du crâne appelée vertex.

[0046] Selon un autre mode d'exécution, le monofilament 3 peut occuper toute la région du crâne s'étendant de tempe à tempe.

[0047] Selon une importante disposition, les lisières adjacentes 4, 5 du monofilament 3 et des parties 2a, 2b, 2c, 2d du bonnet 1 qui sont contigües à la pièce de monofilament 3, sont assemblées au moyen d'une fine bande d'un matériau souple 6 et transparent ou translucide qui recouvre et chevauche les lisières 4, 5 des tissus 2,

3 pour former une zone d'assemblage 7 ou de connexion pratiquement plane. De la sorte, la bande souple 6 d'assemblage se trouve placé en débord de chaque côté des lisières 4, 5 superposées. D'autre part, la surface externe de la bande souple 6 d'assemblage destinée à venir au contact de la peau du crâne d'un utilisateur, comporte une pellicule ou enduction antidérapante de façon à permettre le maintien de la perruque sur la tête de l'utilisateur, notamment pour les personnes chauves.

[0048] Selon un mode de réalisation très avantageux, notamment illustrée sur la figure 3, les lisières adjacentes 4, 5 de la pièce de monofilament 3 et des parties 2, du bonnet 1 contigües à la pièce de monofilament 3, sont placées en superposition.

[0049] Avantageusement, lesdites lisières 4, 5 des pièces de monofilament 3 et des tulles 2 sont placées en superposition sur une largeur comprise entre 1 mm et 8 mm. Cette légère superposition permet d'avoir un rendu très plat et plus esthétique, notamment pour la zone frontale 2a illustrée sur la figure 2. Elle permet, entre autre, d'obtenir que la perruque soit pratiquement indétectable, ce qui est intéressant si l'on considère que cette zone frontale 2a est souvent soumise au regard des personnes se trouvant à proximité de l'utilisateur.

[0050] Une bande souple 6 et transparente d'assemblage recouvre et chevauche les lisières 4, 5 des pièces de tulle 2 et du monofilament 3. L'épaisseur résultant de ces zones de connexion est extrêmement réduite, ce qui procure une sensation de bien être et de confort pour l'utilisateur.

[0051] Selon un autre mode de réalisation de l'invention, comme illustré sur les figures 4A et 4B, les lisières adjacentes 4, 5 du monofilament 3 et des pièces de tulle 2 contigües au monofilament 3 qui constituent le bonnet 1 proprement dit, sont placées et accolées bord à bord. Les pièces de tissu 2 et 3 sont ainsi à la même hauteur, ce qui supprime toute surépaisseur. Les lisières 4 et 5 sont recouvertes d'une fine bande souple 6 d'assemblage disposée et fixée en chevauchement sur lesdites lisières 4 et 5 du monofilament 3 et du tulle 2.

[0052] Les différentes parties 2a, 2b, 2c, et 2d constitutives du bonnet 1 sont assemblées entre elles selon les différentes manières indiquées ci-dessus.

[0053] La bandé souple 6 est appliquée et fixée par collage sur les lisières attenantes 4, 5 du monofilament 3 et du tulle 2. Elle peut être également appliquée et fixée par thermofusion ou par deux lignes de couture parallèles sur les lisières 4 et 5 des tissus. Pour un meilleur résultat, la fixation par collage ou thermofusion de la bande souple 6 peut-être combinée avec une fixation par couture.

[0054] De préférence, la bande souple 6 d'assemblage présente une épaisseur de l'ordre de 0,05 mm à 0,15 mm. Cette bande souple 6 est donc pratiquement affleurante avec la surface du tulle 2 et du monofilament 3.

[0055] Selon l'invention, la bande souple 6 est constituée par du polysiloxane monocomposant et /ou, par exemple, par un polysiloxane sans solvant.

[0056] De manière préférée et comme montré sur la figure 5, la bande souple 6 et antidérapante s'étend à partir d'une première zone temporale 2b jusqu'à une deuxième zone temporale 2c. Elle présente une largeur de l'ordre de 25 mm permettant d'assurer le maintien et le bon positionnement de la perruque sur la tête de l'utilisateur. La surépaisseur généralement située sur la zone temporale 2c est supprimée de cette manière et la surface de la bande souple 6 s'étendant de tempe à tempe est régulière sans décrochement.

[0057] Selon le procédé de l'invention, on assemble les lisières adjacentes 4, 5 de la pièce de monofilament 3 et des parties 2 du bonnet 1 contiguës à ladite pièce de monofilament 3, au moyen d'une fine bande 6 d'un matériau souple et transparent ou translucide 6 que l'on dispose en recouvrement et en chevauchement sur lesdites lisières 4, 5 de façon à former une zone d'assemblage pratiquement plane.

[0058] Selon un premier mode de mise en oeuvre avantageux, les lisières adjacentes 4, 5 sont placées en superposition avant application de la bande souple d'assemblage 6.

[0059] Selon un autre mode de mise en oeuvre, les lisières adjacentes 4, 5 sont placées bord à bord avant application de la bande souple d'assemblage 6.

[0060] Préférentiellement, la bande souple d'assemblage 6 ou chaque bande souple d'assemblage 6, est fixée par collage, ou par thermofusion ou par couture.

Revendications

1. Perruque comprenant un support interne ou bonnet (1) sur lequel sont implantés des cheveux naturels ou artificiels, ce bonnet (1) étant constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu(s) léger(s) à mailles fines (2, 3) conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur, l'une au moins de ces pièces de tissu(s) étant constituée par un tissu transparent (3) appelé « monofilament », **caractérisée en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3), sont assemblées au moyen d'une fine bande d'un matériau souple et transparent ou translucide (6) recouvrant et chevauchant lesdites lisières (4, 5) en formant une zone d'assemblage (7) pratiquement plane, **en ce que** la surface externe de la bande souple (6) d'assemblage comporte une pellicule ou enduction antidérapante et **en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3), sont placées bord à bord et la bande souple (6) et transparente d'assemblage recouvre et chevauche lesdites lisières (4, 5).

2. Perruque selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la fine bande souple (6) d'assemblage est

fixée sur les lisères adjacentes (4, 5) des pièces de tissu (2, 3) constituant le bonnet (1), par collage, ou par thermofusion et/ou par couture

3. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisée en ce que** la pièce de monofilament (3) intégrée au bonnet (1) occupe un emplacement destiné à couvrir la voûte supérieure du crâne appelée vertex.

4. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** la pièce de monofilament (3) intégrée au bonnet (1) occupe un emplacement destiné à couvrir une région du crâne s'étendant de tempe à tempe.

5. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** la fine bande souple (6) d'assemblage présente une épaisseur comprise entre 0,05 mm et 0,15 mm.

6. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** la fine bande souple (6) d'assemblage est constituée par du polysiloxane.

7. Procédé de fabrication d'une perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, comprenant un support interne ou bonnet (1) constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu(s) léger(s) à mailles fines (2, 3) conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur, l'une au moins de ces pièces de tissu(s) étant constituée par un tissu transparent appelé monofilament (3), **caractérisé en ce que** l'on assemble les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3) au moyen d'une fine bande (6) d'un matériau souple et transparent ou translucide dont la surface externe comporte une pellicule ou enduction anti-dérapante, que l'on dispose en recouvrement et en chevauchement sur lesdites lisières (4, 5) de façon à former une zone d'assemblage (7) pratiquement plane.

8. Procédé selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) sont placées bord à bord avant application de la bande souple (6) d'assemblage.

9. Procédé selon l'une quelconque des revendications 7 ou 8, **caractérisé en ce que** la bande souple (6) d'assemblage ou chaque bande souple (6) d'assemblage est fixée par collage, ou par thermofusion et/ou par couture.

Patentansprüche

1. Perücke, die einen inneren Träger oder eine Kappe (1) umfasst, an der natürliche oder künstliche Haare eingesetzt sind, wobei diese Kappe (1) aus der Verbindung von mindestens zwei Teilen aus leichtem/n, feinmaschigem/n Gewebe(n) (2, 3) besteht, die dafür ausgebildet sind, die verschiedenen Schädelbereiche des Kopfes eines Benutzers zu überdecken, wobei mindestens eines dieser Gewebeteile aus einem als "Monofilament" bezeichneten durchsichtigen Gewebe (3) besteht, **dadurch gekennzeichnet, dass** die benachbarten Webkanten (4, 5) des Monofilament-Teils (3) und der Abschnitte (2) der Kappe (1), die an das Monofilament-Teil (3) angrenzen, mittels eines feinen Streifens aus einem weichen und durchsichtigen oder durchscheinenden Material (6) verbunden sind, der die Webkanten (4, 5) überdeckt und überlappt, indem er einen im Wesentlichen flachen Verbindungsbereich (7) bildet, dadurch, dass die Außenfläche des weichen Verbindungsstreifens (6) eine rutschhemmende Schicht oder Beschichtung enthält, und dadurch, dass die benachbarten Webkanten (4, 5) des Monofilament-Teils (3) und der Abschnitte (2) der Kappe (1), die an das Monofilament-Teil (3) angrenzen, Kante an Kante platziert sind und der weiche und durchsichtige Verbindungsstreifen (6) die Webkanten (4, 5) überdeckt und überlappt.

2. Perücke nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der feine weiche Verbindungsstreifen (6) an den benachbarten Webkanten (4, 5) der Gewebeteile (2, 3), aus denen die Kappe (1) besteht, durch Verkleben oder durch Thermofusion und/oder durch Vernähen befestigt ist.

3. Perücke nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das in die Kappe (1) integrierte Monofilament-Teil (3) einen Platz einnimmt, der dazu bestimmt ist, die als Scheitel bezeichnete obere Wölbung des Schädels zu bedecken.

4. Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** das in die Kappe (1) integrierte Monofilament-Teil (3) einen Platz einnimmt, der dazu bestimmt ist, eine Region des Schädels zu bedecken, die sich von Schläfe zu Schläfe erstreckt.

5. Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der feine weiche Verbindungsstreifen (6) eine Dicke im Bereich zwischen 0,05 mm und 0,15 mm aufweist.

6. Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der feine weiche Verbindungsstreifen (6) aus Polysiloxan besteht.

7. Verfahren zur Herstellung einer Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 6, die einen inneren Träger oder eine Kappe (1) umfasst, die aus der Verbindung von mindestens zwei Teilen aus leichtem/n, feinmaschigem/n Gewebe(n) (2, 3) besteht, die dafür ausgebildet sind, die verschiedenen Schädelbereiche des Kopfes eines Benutzers zu überdecken, wobei mindestens eines dieser Gewebeteile aus einem als "Monofilament" (3) bezeichneten durchsichtigen Gewebe besteht, **dadurch gekennzeichnet, dass** die benachbarten Webkanten (4, 5) des Monofilament-Teils (3) und der Abschnitte (2) der Kappe (1), die an das Monofilament-Teil (3) angrenzen, mittels eines feinen Streifens (6) aus einem weichen und durchsichtigen oder durchscheinenden Material verbunden werden, dessen Außenfläche eine rutschhemmende Schicht oder Beschichtung enthält, der derart überdeckend und überlappend auf den Webkanten (4, 5) angeordnet wird, dass ein im Wesentlichen flacher Verbindungsbereich (7) gebildet wird.

8. Verfahren nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die benachbarten Webkanten (4, 5) vor Anbringen des weichen Verbindungsstreifens (6) Kante an Kante platziert werden.

9. Verfahren nach einem der Ansprüche 7 oder 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** der weiche Verbindungsstreifen (6) oder jeder weiche Verbindungsstreifen (6) durch Verkleben oder durch Thermofusion und/oder durch Vernähen befestigt wird.

Claims

1. A wig comprising an inner support or cap (1) on which are implanted natural or artificial hair, this cap (1) being constituted of the assembly of at least two parts of fine-mesh light fabric (2, 3) shaped to cover the different cranial areas of the head of a user, the at least one of these parts of fabric being constituted of a transparent fabric (3) called « monofilament », **characterized in that** adjacent selvedges (4, 5) of the monofilament part (3) and portions (2) of the cap (1) adjacent to said monofilament part (3), are assembled by means of a thin strip made of flexible and transparent or translucent material (6) covering and overlapping said selvedges (4, 5) forming an assembly area (7) practically planar and **in that** the outer surface of the flexible assembly strip (6) includes a non-slip film or coating and **in that** the adjacent selvedges (4, 5) of the monofilament part (3) and the portions (2) of the cap (1) adjacent to said monofilament part (3), are placed edge-to-edge and the flexible and transparent assembly strip (6) covers and overlaps said selvedges (4, 5)

2. The wig according to claim 1, **characterized in that** the thin flexible assembly strip (6) is fastened to the adjacent selvedges (4, 5) of the fabric parts (2, 3) constituting the cap (1) by gluing, or by thermo-fusion and/or by stitching.

3. The wig according to any one of claims 1 and 2, **characterized in that** the monofilament part (3) integrated into the cap (1) occupies a location intended to cover the upper part of the skull called vertex.

4. The wig according to any one of claims 1 to 3, **characterized in that** the monofilament part (3) integrated into the cap (1) occupies a location intended to cover a region of the skull extending from temple to temple.

5. The wig according to any one of claims 1 to 4, **characterized in that** the thin flexible assembly strip (6) has a thickness comprised between 0.05 mm and 0.15 mm.

6. The wig according to any one of claims 1 to 5, **characterized in that** the thin flexible assembly strip (6) is constituted of polysiloxane.

7. A method of manufacturing a wig according to any one of claims 1 to 6, comprising an inner support or cap (1) constituted by the assembly of at least two fine-mesh light fabric parts (2, 3) shaped to cover the various cranial areas of the head of a user, at least one of these fabric parts being constituted by a transparent fabric called monofilament (3), **characterized in that** the adjacent selvedges (4, 5) of the monofilament part (3) and portions (2) of the cap (1) adjacent to said monofilament part (3) are assembled by means of a thin strip (6) made of a flexible and transparent or translucent material whose outer surface includes a non-slip film or coating, which are disposed covering and overlapping on said selvedges (4, 5) so as to form an assembly area (7) practically planar.

8. The method according to claim 7, **characterized in that** the adjacent selvedges (4, 5) are placed edge-to-edge before the application of the flexible assembly strip (6).

9. The method according to any one of claims 7 to 8, **characterized in that** the flexible assembly strip (6) or each flexible assembly strip (6) is fastened by gluing, or by thermo-fusion and/or by stitching.

Fig. 1

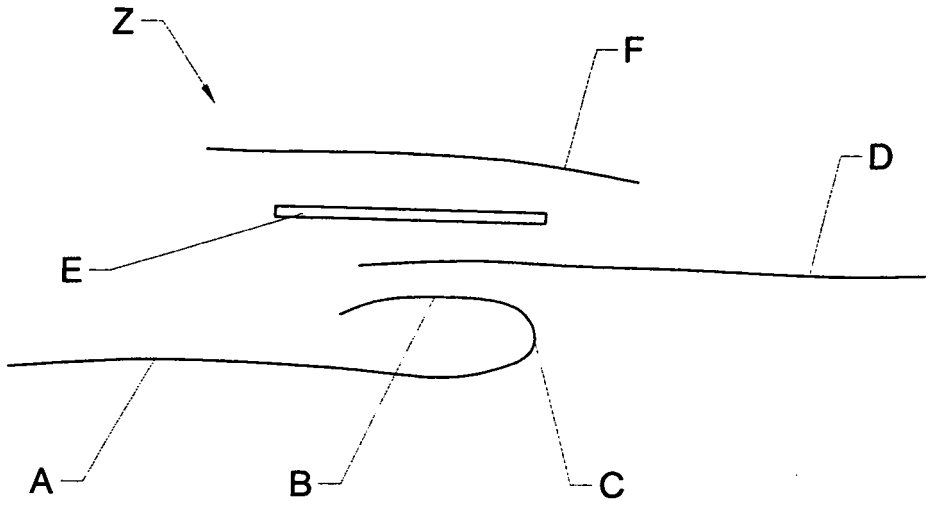


Fig. 2

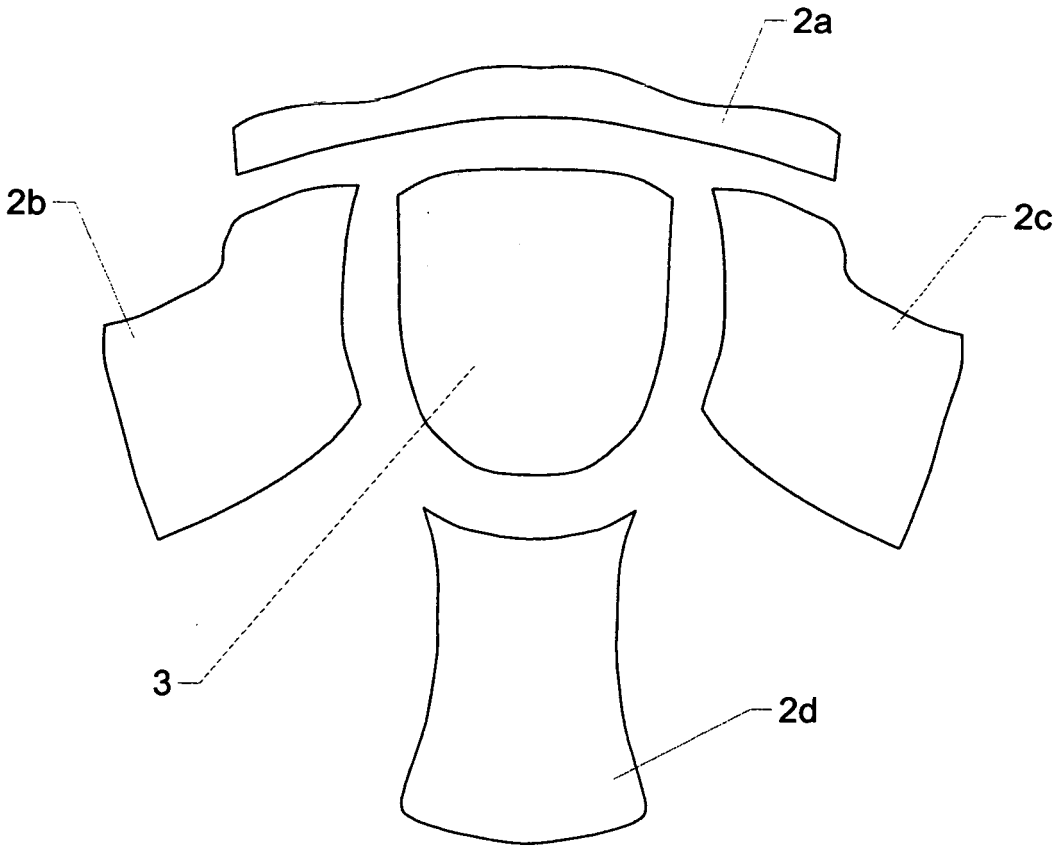


Fig. 3

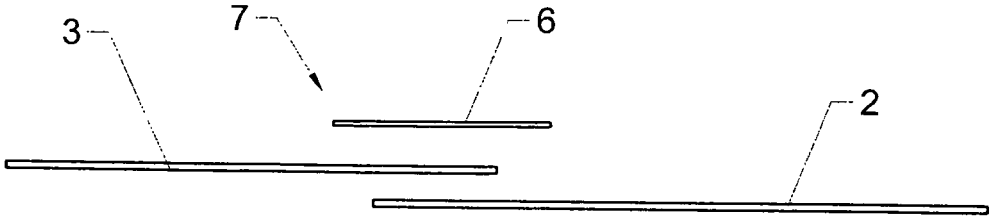


Fig. 4A

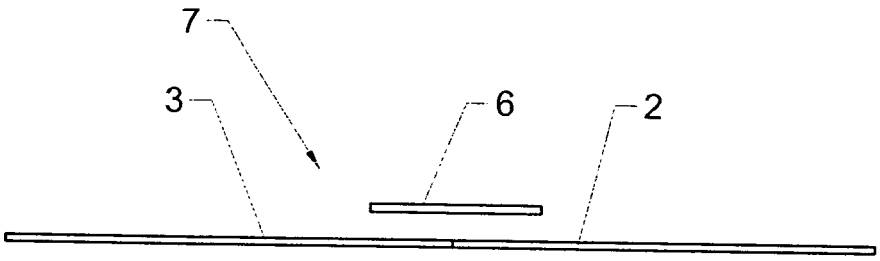


Fig. 4B

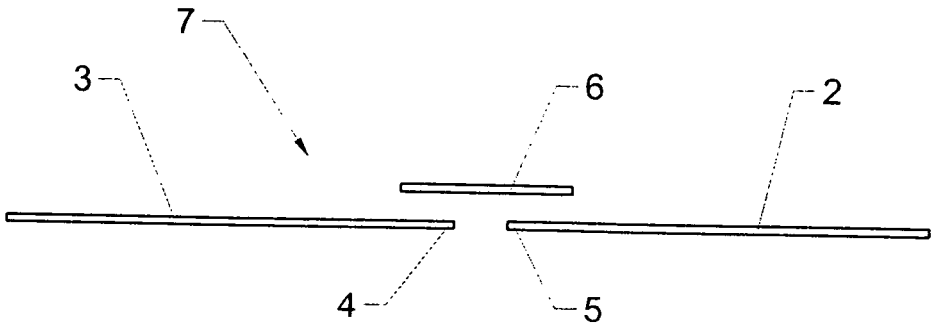


Fig. 5

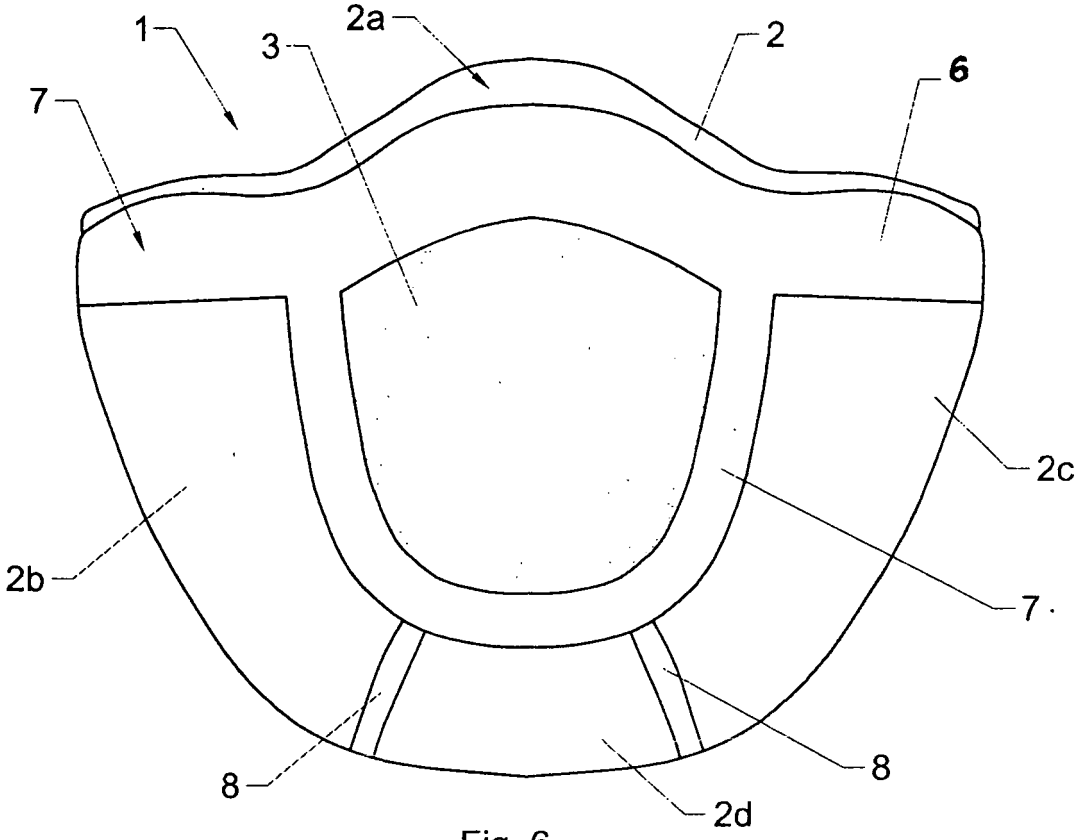
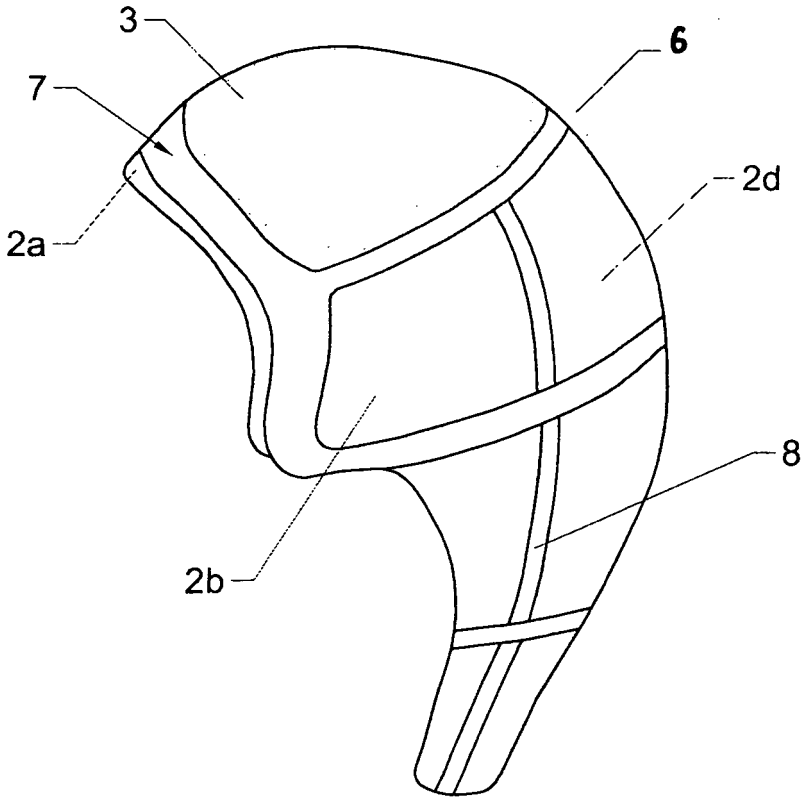


Fig. 6



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- GB 1255440 A **[0016]**
- FR 2841749 **[0018]**